

**Projet d'intervention de S.E.M. Régis Immongault, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires
Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale,
à l'occasion de la Conférence Intergouvernementale d'adoption du Pacte Mondial pour
des migrations sûres, ordonnées et régulières
(10-11 décembre 2018)**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernements,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président, (Majesté)**

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole, à cette Conférence consacrée à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Je tiens à exprimer au nom du **Président Ali BONGO ONDIMBA**, nos sincères remerciements à **Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc**, pour l'excellent accueil qui nous a été réservé depuis notre arrivée ainsi que pour toutes les dispositions prises pour garantir le bon déroulement de nos travaux, qui sont à la mesure de l'hospitalité légendaire du peuple marocain.

Cette Conférence se tient dans un contexte international marqué par des flux migratoires sans précédent.

L'histoire retiendra qu'elle est la première initiative des États membres des Nations Unies de négocier un accord intégrant toutes les dimensions de la migration internationale.

C'est le lieu pour moi de saluer l'approche holistique qui a sous-tendu le processus de négociations de ce Pacte Mondial, ce qui démontre à suffisance la volonté des nations du monde à dépasser les poncifs surannés en matière de migration et de parvenir à un consensus à la dimension des aspirations des générations présentes et futures.

Monsieur le Président,

Le Pacte mondial répond à l'un des grands défis de notre époque : celui de créer un cadre de coopération sur les questions migratoires. Un cadre de coopération axé sur le renforcement de la coopération internationale entre tous les acteurs, tout en reconnaissant le principe de

souveraineté des États, conformément aux engagements pris en 2016 dans le cadre de la Déclaration de New York.

Le Pacte vient parachever un processus inclusif de dix-huit mois, partagé entre discussions thématiques et consultations, aux niveaux des États membres de l'ONU et des différentes parties prenantes, y compris les élus locaux, les représentants de la société civile ainsi que les migrants eux-mêmes. Un processus qui a permis le dialogue et la prise de conscience collective des réalités de la migration internationale.

Nous disposons désormais, d'un document de base conçu en vue d'améliorer la gouvernance et la compréhension internationale de la migration afin de relever les défis qui y sont associés aujourd'hui et renforcer la contribution des migrants et des migrations au développement durable.

Monsieur le Président,

Mon pays, le Gabon, terre d'hospitalité pour des migrants provenant d'horizons différents, attache du prix au respect du principe de la souveraineté nationale et de la responsabilité de chaque État d'assurer la protection de ses frontières, de garantir le respect de sa législation et les intérêts de sa population.

Bien entendu, nous demeurons fermement convaincus que tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, ont droit au strict respect de leurs droits humains. Tous les migrants devraient être en mesure de participer pleinement à la vie économique et sociale de leurs pays d'accueil et de leurs pays d'origine.

Pour mon pays, la réponse aux migrations internationales passe nécessairement par une vision globale s'articulant autour du nexus migration-développement, du renforcement de la coopération, de la responsabilité partagée des États et du respect des droits humains des migrants.

Monsieur le Président,

Il est important d'intégrer les questions migratoires dans les stratégies et plans de développement nationaux et de promouvoir une nouvelle compréhension du lien existant entre migration et développement, suivant l'approche de développement durable de l'agenda 2030 qui constitue une réponse globale aux causes profondes de la migration.

Il est également de notre devoir de comprendre les implications du phénomène migratoire et de continuer à apprendre les uns des autres en créant notamment des partenariats qui permettront à la migration d'être un levier pour le développement.

Pour cela, il revient aux dirigeants du monde entier, représentants d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile, de mener la lutte contre toutes sortes de marginalisation, d'abus, d'exploitation, voire de discrimination dont certaines catégories de migrants pourraient faire l'objet, afin de s'assurer de « **ne laisser personne de côté** ».

Monsieur le Président,

La conclusion de ce pacte démontre également toute la force et la pertinence du multilatéralisme ainsi que notre capacité à répondre ensemble aux défis d'envergure globale qui requièrent une mobilisation internationale.

Pour des raisons climatique, économique, géostratégique ou humanitaire, les migrants voyagent d'un bout à l'autre de la planète. Le phénomène migratoire est donc une préoccupation mondiale qui exige le renforcement des partenariats mondiaux et de la coopération internationale ainsi que la poursuite du dialogue multilatéral, afin de parvenir à une réponse multidimensionnelle, cohérente et novatrice dépassant notamment les distinctions exclusives entre pays d'origine, de transit et de destination.

Notre devoir et notre responsabilité collective aujourd'hui demeurent celles que nous exprimions au préambule de la Charte de notre Organisation en 1945 : « **Nous, peuples des Nations Unies, résolus, [...] à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.** ».

Tant que l'écho de ces propos consolide le socle de notre vision commune et fait retentir les aspirations de l'humanité, la Communauté Internationale se doit d'être encore plus unie afin d'apporter une réponse globale et solidaire à un phénomène qui met en jeu le bien-être de notre jeunesse.

Oui ! Il s'agit bien des forces vives de nos pays : jeunes, femmes et hommes qui, animés par une persévérance extraordinaire, quittent leur misère quotidienne, bravant tous les dangers, dans l'espoir d'un mieux vivre.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais en appeler à la conscience universelle vis-à-vis de ce pacte, qui met en exergue des principes directeurs chers à la plupart de nos États, parmi lesquels : le

respect des droits de l'homme, la souveraineté nationale, la primauté du droit et les garanties d'une procédure régulière.

Notre succès, se mesurera à l'aune de notre détermination à coopérer et à dialoguer à toutes les échelles aussi bien locale, nationale, régionale que mondiale, en vue de trouver des solutions efficaces aux défis qui entravent notre marche vers la prospérité de nos peuples.

Il va de soi, en définitive, que les actes que nous aurons à poser en faveur d'une meilleure gouvernance des migrations vont contribuer à façonner le modèle de sociétés que nous voulons pour les générations présentes et futures. C'est là, toute la pertinence et la portée du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Je vous remercie.